



**SNUipp 23**

# Le Préau

[ouvert à tous]



Trimestriel 6ème supplément au n° 57 Mars 2007 Prix : 0,76€

SNUipp 23  
542-MAISON DES  
ASSOCIATIONS  
23000 - GUÉRET  
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUÉRET CTC

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 22/03/07

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94  
email : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## Journée d'info syndicale

*Mercredi 18 avril 2007*

*De 9h à 17h*

*Dans la grande salle de la Mairie de Guéret*

*En présence de Pascale Pizzato*

*Secrétaire Générale du SNUipp National*

## SOMMAIRE

### Journée d'info syndicale

*Journée d'info syndicale* p 1

*Édito, R.I.S.* p 2

*Modèles de lettres* p 3

*Pizzato* p 4

**Se retrouver**

**Discuter**

**Militer**

Rédacteur en chef :  
Alain FAVIÈRE  
21 Chignaroche 23000 ANZÈME  
Tél : 05.55.52.63.31  
Directeur de la Publication :  
???  
Commission Paritaire : 1009 S 07024  
ISSN : 1246-3051  
Imprimé par nos soins

*Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale*

## Édito

### Échangeons (d'école)

Le jeudi 25 janvier dernier, la neige immobilisait toute la Creuse et nous conduisait à reporter notre journée d'information syndicale. Vous étiez une cinquantaine à vous être inscrits.

Cette journée aura finalement lieu le mercredi 18 avril prochain. Nous vous espérons une centaine avec nous ! La date (un mercredi de récupération avant les vacances de printemps) a été choisie de façon à gêner le moins possible les parents dans l'éventualité où les enfants n'auraient pas classe.

***Syndiqués ou non-syndiqués,  
Nous avons tous quelque chose à dire,  
Nous avons tous besoin d'entendre les autres, de discuter, débattre entre nous.***

Alors, rendez-vous le 18 avril pour une journée sous le signe, de l'échange, du partage et de la défense de nos droits.

Remplissez dès maintenant les modèles de lettres ci-contre\*.

**Alain FAVIÈRE**

*\* Renvoyez bien votre lettre à l'IEN avant le 11 avril. Dès le 13 avril et au plus tard le 16 avril, nous vous informerons de la décision de l'IA par rapport aux remplacements. Aucun enseignant ne saurait être privé de son droit d'assister à la journée d'information syndicale. Contactez-nous en cas de problème.*

### **Journée d'information syndicale... Sur le temps de travail !!!**

Le décret du 28 mai 1982, relatif à la Fonction Publique, prévoit l'organisation par les syndicats de réunion d'information sur le temps de travail. Pour les instituteurs et professeurs des écoles, cela se traduit par deux demi-journées dans l'année scolaire. L'IA et les IEN sont informés de la date de la réunion.

Il n'y a pas d'autorisation à demander, mais seulement une information à communiquer à l'IEN et aux parents d'élèves (cf modèles de lettres page 3)

**Cette journée n'est pas une grève ... C'est un droit reconnu par la loi. Elle est donc rémunérée normalement.**

Prévenez le plus tôt possible l'IEN et les parents. Il ne s'agit pas d'une faveur mais, encore une fois, d'un droit qui ne demandera qu'à disparaître s'il n'est pas utilisé !

***Venez nombreux !***

***Cette journée permet l'indispensable échange entre collègues  
pour aborder les soucis du quotidien...***

### **Ordre du jour:**

- Direction d'école, sanctions, EPEP...
- Frais de déplacement
- Carte scolaire
- Divers (l'ensemble des points que vous voudrez bien aborder...)

**Journée ouverte à tous  
syndiqués et non syndiqués**

## Modèles de lettres

### Lettre aux parents

Nom / Prénom le .....

Classe de ...

Madame, Monsieur,

Le décret du 28/05/82, relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, prévoit une heure mensuelle d'information sur le temps de travail. Pour les instituteurs et professeurs des écoles, ce droit prend la forme de deux demi-journées par an.

Pour cette année 2006/2007, cette réunion aura lieu le mercredi 18 avril 2007 de 9h à 17h à Guéret.

Nous vous informerons le plus tôt possible (lundi 16 avril au plus tard) sur les modalités de remplacement afin que vous puissiez prendre vos dispositions si votre enfant n'avait pas classe ce jour-là.

Soyez assurés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à vos enfants le meilleur avenir.

Signature

### Autorisation d'absence IEN

*A renvoyer impérativement avant le 11 avril*

Nom / Prénom le .....

Fonction

Ecole

À

Monsieur (Madame) l'Inspecteur(trice)  
de l'Education Nationale  
de la circonscription de .....

Monsieur (Madame) l'Inspecteur(trice),

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp23 le mercredi 18 avril 2007 de 9h à 17h à Guéret.

Veillez recevoir Monsieur (Madame) l'Inspecteur(trice), l'assurance de toute ma considération.

Signature

## Inscription

### **JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE**

**MERCREDI 18 AVRIL 2007**

M., Mme , Mlle .....

participera à la journée d'information syndicale  oui  non

prendra son repas au restaurant  oui  non

(participation de 5 euros pour les syndiqués, 10 euros pour les non-syndiqués)

Date - Signature

*A retourner avant le 11 avril à la section:*

**SNUipp23**

**542, Maison des Associations**

**23000-GUÉRET**



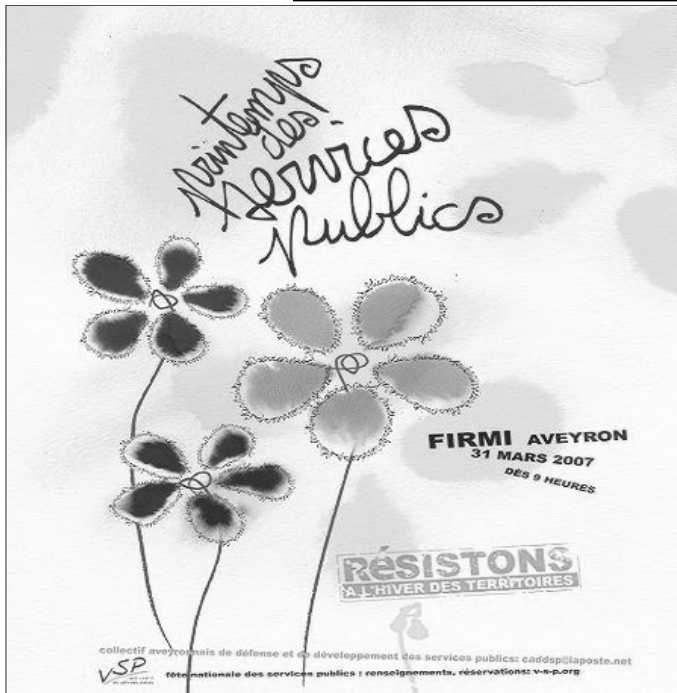
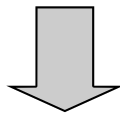
# Edit



En guise de présentation, voici l'édito écrit par **Pascale PIZZATO\*** dans le « Fenêtres sur cours » n°296 du 26 février 2007

\* *Secrétaire Générale du SNUipp présente à Guéret le 18 avril à la journée d'information syndicale*

## Défendons Les Services Publics



Un enseignant sur deux était en grève le 8 février.

Dans les écoles, les motifs d'insatisfaction sont nombreux : directrices et directeurs d'école sanctionnés, moyens de remplacement compromis, carte scolaire ignorant la nécessité d'une plus grande démocratisation, décrets modifiant l'organisation des écoles passés en force...

Indifférent aux attentes des enseignants, le ministre de l'éducation fait un mauvais calcul. Les écoles accueillent des enfants qui, pour certains, connaissent d'immenses difficultés dans leur quartier, dans leur famille. Leurs problèmes ne restent pas au seuil de l'école. C'est grâce à l'investissement professionnel et humain des enseignants que l'institution est restée forte et solide. Nul ne peut négliger cet engagement car il est la clé de tout changement. Enseigner dans l'environnement social actuel mérite donc rémunérations et reconnaissance.

A 8 semaines de l'élection présidentielle, le message que les personnels de l'éducation nationale portent est clair : l'école ne pourra se transformer que dans le cadre d'une politique éducative ambitieuse !

Dès le mois de Mars, avec les organisations syndicales, les personnels le porteront dans le débat public.

Pascale Pizzato



4

Nous n'entrerons pas  
dans l'avenir à reculons.  
(même les écrevisses ont renoncé)